

# CONSORT NT

Société Anonyme

58, boulevard Gouvion de Saint Cyr

75017 Paris

R.C.S Paris 389 488 016

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

# Exelmans

Membre indépendant de **EAI**  
INTERNATIONAL 

Société d'expertise comptable inscrite au tableau  
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre  
de la compagnie régionale de Paris.

**Exelmans Audit & Conseil** - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27  
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39

**CONSORT NT**

Société Anonyme

58, boulevard Gouvion de Saint Cyr  
75017 Paris  
R.C.S Paris 389 488 016**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société CONSORT NT,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CONSORT NT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 10.6 « Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation du chiffre d'affaires à l'avancement, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ❖ concernant l'information des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 14 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN

# États financiers

## Bilan consolidé (en K€)

Bilan actif consolidé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	2 276	2 623
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	2 217	2 217
Immobilisations corporelles	950	1 600
Immobilisations financières	468	568
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 694</b>	<b>4 792</b>
Clients et comptes rattachés	31 615	32 245
Autres créances et comptes de régularisation	24 616	19 285
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	109	252
Valeurs mobilières de placement	3 000	0
<i>Disponibilités</i>	21 071	24 024
Actif circulant	80 302	75 555
<b>Total Actif</b>	<b>83 995</b>	<b>80 347</b>
Capital	1 761	1 761
Primes liées au capital	565	565
Réserves	26 284	23 644
Résultat net (Part du groupe)	7 764	6 773
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>36 374</b>	<b>32 744</b>
Intérêts minoritaires	226	222
Provisions pour risques et charges	328	762
Dettes financières	7 958	8 145
Fournisseurs et comptes rattachés	7 023	7 498
Autres dettes et comptes de régularisation	32 086	30 977
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	(21)	32
Dettes	47 068	46 620
<b>Total Passif</b>	<b>83 995</b>	<b>80 347</b>

**Compte de résultat consolidé (en K€)**

<b>Compte de résultat</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Chiffre d'affaires	141 022	140 549
Autres produits d'exploitation	4 628	3 974
Achats consommés	(16 168)	(14 712)
Charges de personnel	(100 260)	(101 460)
Charges externes	(15 387)	(14 161)
Impôts et taxes	(3 191)	(3 658)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(884)	(1 384)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA</b>	<b>9 760</b>	<b>9 149</b>
Produits financiers	82	28
Charges financières	(145)	(9)
Produits exceptionnels	1 498	210
Charges exceptionnelles	(1 709)	(1 142)
Impôts sur les résultats	(1 711)	(1 443)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>7 775</b>	<b>6 794</b>
Intérêts minoritaires	12	21
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>7 763</b>	<b>6 773</b>
Résultat par action (2.2021.225 actions)	3,53	3,08

**Tableau de flux de trésorerie consolidé (en K€)**

Libellé	2022.12	2021.12
Résultat net total des entités consolidées	7 775	6 794
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	137	701
Variation de l'impôt différé	81	(203)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	(708)	(86)
Marge brute d'autofinancement	7 285	7 205
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(4 229)	2 665
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 056</b>	<b>9 870</b>
Acquisitions d'immobilisations	(386)	(1 143)
Cessions d'immobilisations	1 450	0
Réduction des autres immobilisations financières	97	105
Incidence des variations de périmètre		(1 407)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>1 161</b>	<b>(2 445)</b>
Émissions d'emprunts		140
Remboursements d'emprunts	(191)	(2 600)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(3 962)	(3 962)
Variation nette des concours bancaires	4	(10)
<b>FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)</b>	<b>(4 149)</b>	<b>(6 432)</b>
Variation de change sur la trésorerie (IV)	(21)	17
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE	(21)	17
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>46</b>	<b>1 010</b>
<b>Trésorerie : ouverture</b>	<b>24 024</b>	<b>23 014</b>
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
<b>Trésorerie : clôture</b>	<b>24 071</b>	<b>24 024</b>

## Variations des capitaux propres (en K€)

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
<b>2020</b>	<b>1 761</b>	<b>565</b>	<b>23 275</b>		<b>17</b>	<b>3 716</b>	<b>29 336</b>	<b>201</b>
Affectation du résultat N-1			3 716			(3 716)		
Distribution/ brut versé			(3 962)				(3 962)	
Résultat						6 773	6 773	21
Ecart de conversion, effet de change					59		59	
Variations de périmètre			538				538	
<b>2021</b>	<b>1 761</b>	<b>565</b>	<b>23 566</b>		<b>76</b>	<b>6 773</b>	<b>32 744</b>	<b>222</b>
Affectation du résultat N-1			6 769			(6 769)		
Distribution/ brut versé			(3 962)				(3 962)	
Résultat						7 764	7 764	12
Autres augmentations, diminutions			(33)				(33)	(8)
Ecart de conversion, effet de change					(125)		(125)	
Autre			(10)			(4)	(14)	0
<b>2022</b>	<b>1 761</b>	<b>565</b>	<b>26 332</b>		<b>(49)</b>	<b>7 764</b>	<b>36 374</b>	<b>226</b>

Commentaires :

Le capital social est composé de 2.201.225 actions d'un nominal de 0,8 euro, dont 0.54 % ont été mises à la disposition du public sur Euronext Access.

Les actions sont assorties d'un droit de vote double lorsqu'elles sont détenues depuis au moins deux ans sans interruption.

# Présentation du groupe et faits caractéristiques

## Faits essentiels de l'exercice

Dans le cadre de son développement, le groupe a pris en location de nouveaux bureaux en France (agence de Lille) et au Maroc (Rabat).

Le site de Saint Cloud a été cédé au cours de l'exercice dégageant une plus-value inscrite en résultat exceptionnel.

---

# Principes, règles et méthodes de consolidation

## 1. Conventions comptables générales

Les comptes consolidés de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises ainsi qu'aux pratiques généralement admises en France.

En particulier, la société présente ses comptes consolidés selon le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en **milliers d'euros** sauf indication contraire.

## 2. Date de clôture de l'exercice

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait une durée identique. La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

## 3. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

## 4. Changement de méthode et comparabilité des exercices

Les méthodes d'évaluation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les méthodes de présentation ont quant à elle été modifiées selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'ANC n°2020-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 6 mars 2020 et complétés des règlements subséquents.

Les modifications de présentation ont été présentées dans le bilan et ont été rappelées dans les rubriques concernées.

## 5. Définition du périmètre et méthodes de consolidation adoptées

Les filiales sont toutes les entités (y compris, le cas échéant, les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

## 6. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant moins de 10 % du total consolidé ont été regroupés.

## 7. Variation du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes à la date de clôture :

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
CONSORT NT, ESN 389 488 016, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris (société mère)			
CONSORT FRANCE, ESN 418 827 655, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris	IG	100.00	100.00
CONSORT R&D, ESN 430 195 271, 58 bd Gouvion Saint-Cyr – 75017 Paris	IG	90.00	90.00
CONSORT MAROC, Avenue Omar Ibn Al Khattab - Rabat, Maroc	IG	100.00	100.00
CONSORT Italia, Via Brigata Lupi 6 – Bergamo, Italie	IG	100.00	100.00

La société Consort Italia est en sommeil.

## 8. Méthode de conversion des comptes des sociétés intégrées en devises

Lorsque les comptes des sociétés étrangères consolidées sont établis dans une devise autre que l'euro, la méthode de conversion retenue est la « méthode du taux moyen annuel » :

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement, c'est-à-dire dans la devise qui est significative de l'activité de la filiale concernée.

La conversion de l'ensemble des actifs et des passifs est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen annuel.

L'écart de conversion qui en résulte est directement affecté en « Primes et réserves » dans la réserve de conversion incluse dans les capitaux propres

## 9. Détermination de l'écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés grâce à des situations comptables établies afin de déterminer le montant total des capitaux propres consolidés à la date d'acquisition.

A ce stade aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

Par ailleurs compte tenu des dates d'acquisition, la direction considère que la valeur comptable de l'écart d'acquisition reflète une valeur de marché à la clôture.

Le montant des écarts d'acquisition s'élève à 2 217 489 euros au 31 décembre 2022.

## 10. Règles et méthodes comptables

### 10.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### *Valeurs brutes*

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont valorisées à leur coût historique d'acquisition constitué des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en utilisation (frais accessoires) ;

#### *Amortissements*

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées sont les suivantes :

Logiciel .....	3 ans
Construction décomposées .....	11 à 45 ans
Installation générale et agencement divers .....	5 à 10 ans
Matériel de transport.....	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique .....	2 à 10 ans
Mobilier .....	5 à 10 ans

Ces taux d'amortissement correspondent aux taux habituellement admis.

### 10.2. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

#### *Déclenchement du test de dépréciation*

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

#### *Niveau de réalisation du test de dépréciation*

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle. Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les écarts d'acquisition (cf note 11), sont regroupées pour être testées. Lorsque les actifs sont regroupés, le regroupement se fait en fonction du mode de gestion et de suivi des activités, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, par secteurs d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Les actifs de support du Groupe (notamment l'immeuble du siège) sont également affectés à ces groupes d'actifs sur une base raisonnable et cohérente, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au prorata de leur VNC relative.

Au sujet des écarts d'acquisitions le groupe procède selon une fréquence annuelle à un test de dépréciation de ceux-ci. La valeur recouvrable de chaque Unité génératrice de trésorerie est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus ou par tout autre méthodologie. Le groupe estime de la présence d'une unique UGT au titre de l'exercice.

#### *Valeur actuelle*

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

#### *Comptabilisation*

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

### **10.3. Immobilisations financières**

#### *Autres immobilisations financières*

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

### **10.4. Créances clients et autres créances**

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

### **10.5. Disponibilités**

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

### **10.6. Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise.

Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.  
Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non-respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement. Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

Prestations de services, Contrats à long terme.

#### Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

#### Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

#### Autres prestations :

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

### **10.7. Opérations en devises**

#### *Chiffre d'affaires*

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires.

#### *Dettes, créances et disponibilités*

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en "écarts de conversion actif" lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en "écart de conversion passif" lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture en tant qu'élément couvert ou élément de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Les écarts de conversion provisionnés ou réalisés des dettes et créances d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion provisionnés ou réalisés des dettes et créances financières sont comptabilisés en résultat financier.

### 10.8. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

### 10.9. Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

### 10.10. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

### 10.11. Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme

#### *Engagements de retraite*

Le seul engagement de retraite supporté par la société est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La convention collective prévoit un droit à indemnité de fin de carrière pour le personnel ayant cinq années d'ancienneté révolues.

Une provision est constituée depuis 2015 sur un seul contexte d'infogérance spécifique dont les contrats de travail des salariés ont été transférés dans le cadre d'un accord soumis à l'Unité Territoriale de la DIRECTTE du Tarn par lequel les contrats de travail ont été repris avec leur ancienneté. Le montant de cette provision dans les comptes est de 53 milliers d'euros €.

Pour les autres salariés, le groupe ne constitue pas de provision pour indemnités de fin de carrière ou complément de retraite dans ses comptes sociaux.

Cette dette latente n'est pas provisionnée dans les comptes consolidés.

En application de la recommandation ANC n°2013-02 cet engagement est estimé à 2 000 milliers d'euros au 31 Décembre 2022 et repose sur les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation = 3.60 %
- Age de départ à la retraite = 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres
- Convention collective = Syntec
- Table de mortalité = INSEE 2011-2013
- Taux de turnover = entre 0% et 65 % en fonction du statut et de l'âge du salarié
- Taux de charges sociales : 42 %

### 10.12. Critères retenus pour identifier les produits et les charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montants particulièrement significatifs - que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession - ou les dépréciations - importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité significative.

### 10.13. Crédit d'impôts recherche

Les crédits d'impôt Recherche du groupe sont comptabilisés dans le poste « subventions d'exploitation ». D'un montant de 2 586 milliers d'euros dans les comptes de 2022, ce crédit d'impôt concerne des dépenses engagées en 2022 pour 2 100 milliers d'euros et un ajustement de 486 milliers d'euros au titre de 2021.

Conformément à sa recommandation n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, le groupe présente le Crédit d'Impôt Recherche en résultat d'exploitation dans le compte de résultat consolidés.

### 10.14. Divers

Les autres composantes du bilan et du compte de résultat consolidés sont évaluées et présentées selon les normes comptables généralement admises.

## Notes annexes sur les postes du bilan

### 11. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2021	2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	1 580	1 315		(451)			186
Ecart d'acquisition	2 217	2 217					
Immobilisations incorporelles en cours	186						(186)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 984</b>	<b>3 533</b>		<b>(451)</b>			
Constructions	1 483	123		(1 360)			
Autres immobilisations corporelles	6 381	4 837	352	(1 848)	(48)		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 864</b>	<b>4 961</b>	<b>352</b>	<b>(3 208)</b>	<b>(48)</b>		
<b>Total</b>	<b>11 848</b>	<b>8 493</b>	<b>352</b>	<b>(3 659)</b>	<b>(48)</b>		
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2021	2022	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(1 360)	(1 257)	(158)	262			
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(1 257)</b>	<b>(158)</b>	<b>262</b>			
Constructions	(943)	(72)		871			
Autres immobilisations corporelles	(5 322)	(3 940)	(412)	1 783	11		
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(6 264)</b>	<b>(4 011)</b>	<b>(412)</b>	<b>2 654</b>	<b>11</b>		
<b>Amortissements sur actif immobilisé</b>	<b>(7 624)</b>	<b>(5 268)</b>	<b>(571)</b>	<b>2 916</b>	<b>11</b>		

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Données en K euro	Brut	Amortissement	Provision	Net
<b>Ouverture</b>	3 984	(1 360)		2 624
Augmentation (Inv,Emp)				
Dotation	(451)	(158)		(609)
Diminution (Cess, Remb.)		262		262
Variations de périmètre				
<b>Clôture</b>	3 533	(1 255)		2 278

Données en K euro	Brut	Amortissement	Provision	Net
<b>Ouverture</b>	7 864	(6 264)		1 600
Augmentation (Inv,Emp)	352			352
Dotation		(412)		(412)
Diminution (Cess, Remb.)	(3 208)	2 654		(554)
Effet de change et réévaluation	(48)	11		(37)
Variations de périmètre				
<b>Clôture</b>	4 961	(4 011)		950

## 12. Immobilisations financières et titres mises en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	2021	2022	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépôts et cautionnements versés	568	468		(97)		(4)		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>568</b>	<b>468</b>		<b>(97)</b>		<b>(4)</b>		
Titres mis en équivalence								
<b>Actifs financiers</b>	<b>568</b>	<b>468</b>		<b>(97)</b>		<b>(4)</b>		

### Commentaires :

Les immobilisations financières ont une échéance à plus de 5 ans.

### 13. Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

La synthèse des clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent comme suit :

Libellé	2022			2021		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	21		21	44		44
Clients et comptes rattachés part < 1 an	31 985	(370)	31 615	32 588	(342)	32 245
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>32 007</b>	<b>(370)</b>	<b>31 637</b>	<b>32 632</b>	<b>(342)</b>	<b>32 289</b>
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	447		447	278		278
Impôts différés - actif	109		109	256		256
Créances fiscales hors IS part < 1an	2 672		2 672	1 338		1 338
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	15		15	11		11
Comptes courants part < 1an	20 435	(28)	20 407	16 142		16 142
Autres créances part < 1an	317	(32)	285	379	(26)	353
Charges constatées d'avance part < 1 an	659		659	864		864
Autres créances et comptes de régularisation	24 654	(60)	24 594	19 268	(26)	19 241
<b>Clients et autres créances</b>	<b>56 661</b>	<b>(430)</b>	<b>56 231</b>	<b>51 899</b>	<b>(368)</b>	<b>51 531</b>

#### Commentaires :

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 12 mois, à l'exception d'une fraction des comptes courants de 8 M€ qui représente une créance relative au crédit d'impôt recherche au niveau de la société chef de file de l'intégration fiscale.

**14. Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Libellé	2021	2022
VMP - Equivalents de trésorerie	0	3 000
Disponibilités	24 024	21 071
<b>Trésorerie à court terme</b>	<b>24 025</b>	<b>24 071</b>
Concours bancaires (dettes)	5	9
<b>Trésorerie à long terme</b>	<b>(5)</b>	<b>(9)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>24 019</b>	<b>24 061</b>

**15. Provisions**

Libellé	2021	2022	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	624	225		(400)			
Autres provisions pour risques < 1 an	40	50	50	(40)			
Autres provisions pour charges < 1 an	98	53	23	(68)			
<b>Provisions</b>	<b>762</b>	<b>328</b>	<b>73</b>	<b>(507)</b>			

**16. Engagements de retraite et avantages similaires**

Les engagements pour retraite déterminés suivant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié s'établissent à 2 000 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

**17. Dettes financières**

Libellé	2021	2022	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	8 140	7 949		(191)			
Concours bancaires (dettes)	5	9	4				
<b>Dettes financières</b>	<b>8 145</b>	<b>7 958</b>	<b>4</b>	<b>(191)</b>			

**Commentaires :** les dettes financières correspondent à un PGE obtenu en 2020 pour lequel le groupe a opté pour un étalement sur 5 ans (fin de remboursement en 2026).

**18. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation**

Libellé	2021	2022
Dettes fournisseurs part < 1 an	7 498	7 023
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>7 498</b>	<b>7 023</b>
Avances acomptes reçus sur commandes	1 659	1 545
Dettes sociales part < 1 an	16 981	16 596
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	9 337	10 420
Impôts différés passif	32	(21)
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	22	
Comptes courants groupe part < 1 an	812	1 067
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	35	
Autres dettes part < 1 an	360	353
Produits constatés d'avance part < 1 an	1 739	2 125
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>30 977</b>	<b>32 086</b>
<b>Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>38 475</b>	<b>39 109</b>

Commentaires :

Toutes les dettes fournisseurs, sociales et fiscales ont une échéance inférieure à 12 mois.

**19. Impôt différé**

Libellé	2021	2022	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	256	109	50	(2)	(24)		(171)
Impôts différés - passif	32	(21)	128		(24)		(157)
Valeur nette dimpôt différé	224	130	(79)	(2)			(14)

## Notes annexes sur les postes du compte de résultat

### 20. Chiffre d'affaires

Libellé	2022	2021
Production vendue de services	110 337	111 021
Produits des activités annexes	30 684	29 528
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>141 022</b>	<b>140 549</b>

#### Commentaires :

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France et réparti en pourcentage de la façon suivante :

Libellé	CA
<b>Répartition pour offre</b>	
Infrastructures	83,00%
Solutions	17,00%

### 21. Autres produits d'exploitation

Libellé	2022	2021
Production immobilisée	711	701
Subventions d'exploitation	2 857	2 212
Reprise sur provisions d'exploitation	459	210
Rep./Dépr. sur actif circulant	315	330
Transferts de charges d'exploitation	272	512
Autres produits	14	9
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>4 628</b>	<b>3 974</b>

#### Commentaires :

Le poste subvention d'exploitation représente majoritairement un crédit d'impôt recherche pour 2 586 milliers d'euros.

**22. Achats consommés**

Libellé	2022	2021
Achats d'études et prestations de services	(15 515)	(14 099)
Autres achats	(123)	(101)
Achats non stockés de matières et fournitures	(530)	(512)
<b>Achats consommés</b>	<b>(16 168)</b>	<b>(14 712)</b>

**23. Charges de personnel**

Libellé	2022	2021
Rémunérations du personnel	(70 841)	(71 407)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(27 726)	(27 975)
Autres charges de personnel	(1 479)	(1 646)
Participation des salariés	(214)	(433)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(100 260)</b>	<b>(101 460)</b>

**24. Effectifs**

Libellé	2022	2021
Effectif salarié moyen	1 793	1 847
Effectif productif + staff à la clôture de l'exercice (1)	1 959	2 019

(1) Dont 188 sous-traitants et intérimaires au 31 décembre 2022 contre 174 au 31 décembre 2021.

**25. Autres charges d'exploitation**

Libellé	2022	2021
Sous-traitance	(6 480)	(5 978)
Locations immobilières et charges locatives	(2 678)	(2 748)
Locations mobilières et charges locatives	(409)	(375)
Entretien et réparations	(432)	(335)
Primes d'assurances	(132)	(114)
Autres services extérieurs	(23)	(11)
Personnel détaché et intérimaire	(470)	(608)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 410)	(1 255)
Publicité, publications, relations publiques	(252)	(226)
Transport	(78)	(101)
Déplacements, missions et réceptions	(1 261)	(868)
Frais postaux et frais de télécommunications	(631)	(457)
Frais bancaires	(84)	(82)
Autres charges externes	(70)	(93)
Autres charges	(977)	(910)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(15 387)</b>	<b>(14 161)</b>

**26. Impôts et taxes**

Libellé	2022	2021
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 813)	(1 891)
Autres impôts et taxes	(1 377)	(1 766)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(3 191)</b>	<b>(3 658)</b>

**27. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**

Libellé	2022	2021
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(28)	(117)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(412)	(485)
Dot. aux provisions d'exploitation	(73)	(450)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(370)	(331)
<b>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>(884)</b>	<b>(1 384)</b>

**28. Produits financiers**

Libellé	2022	2021
Gains de change sur opérations financières	4	0
Autres produits financiers	78	28
<b>Produits financiers</b>	<b>82</b>	<b>28</b>

**29. Charges financières**

Libellé	2022	2021
Charges d'intérêts	(116)	4
Pertes de change sur opérations financières	(19)	(12)
Autres charges financières	(10)	
<b>Charges financières</b>	<b>(145)</b>	<b>(9)</b>

**30. Produits exceptionnels**

Libellé	2022	2021
Produits de cession d'immo. corp.	1 450	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	48	210
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 498</b>	<b>210</b>

**31. Charges exceptionnelles**

Libellé	2022	2021
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(831)	(1 038)
VNC des immo. incorp. cédées	(189)	(24)
VNC des immo. corp. cédées	(554)	(0)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(130)	(69)
Dot. excep./Dépr. actif circulant	(6)	(11)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(1 709)</b>	<b>(1 142)</b>

**32. Impôts sur les résultats et preuve d'impôts**

Libellé	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	(108)	
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	(4 109)	(3 714)
Impôts différés	(81)	203
Crédit d'impôt recherche	2 586	2 068
<b>Charges d'impôts</b>	<b>(1 711)</b>	<b>(1 443)</b>

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2022.12
Résultat des entreprises intégrées	7 775
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(1 711)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	9 487
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
<b>Impôt théorique au taux de l'entité consolidante</b>	<b>(2 372)</b>
Effets des différences de base	1 221
Effets des différences de taux	26
Effets des dispositions fiscales particulières	(587)
<b>CHARGE D'IMPOT THEORIQUE</b>	<b>(1 711)</b>
<b>CHARGE D'IMPOT REELLE</b>	<b>(1 711)</b>

Taux effectif d'impôt

18,04%

## Autres Informations

### 33. Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 86 milliers d'euros et se décompose comme suit :

- Honoraires afférents à la certification des comptes : 88 milliers d'euros
- Honoraires afférents aux autres services : Néant

### 34. Rémunération des dirigeants

Mentionner la rémunération des dirigeants au titre de leur mandat social reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

### 35. Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

---

---

## Evénements significatifs postérieurs à clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

